
CAOUTCHOUC SILICONE 1KG

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3168761003535 sur Quick-FDS,
en date du : 2020-07-18

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
CAOUTCHOUC AUX SILICONES Composant A	2020-03-26	<u>3</u>
CAOUTCHOUC AUX SILICONES NL (COMPOSANT A)	2010-04-15	<u>15</u>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution:
1.1	26.03.2020	27.09.2019
FR / FR		Date de la première version publiée: 27.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info@soloplast.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 26.03.2020 Date de dernière parution: 27.09.2019
 Date de la première version publiée: 27.09.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières. :			
quartz (SiO ₂) (fraction ≤ 10 µm)	14808-60-7 238-878-4	STOT RE 1; H372	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1 FR / FR	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

- | | | |
|---------------------------------|---|--|
| En cas d'inhalation | : | L'inhalation n'est pas considérée comme voie possible d'exposition. |
| En cas de contact avec la peau | : | Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Consulter un médecin. |
| En cas d'ingestion | : | Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Sable

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1 FR / FR	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Méthodes spécifiques d'extinction | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Information supplémentaire | : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | |
|---------------------------|---|
| Précautions individuelles | : Le secouriste doit se protéger.
Porter un équipement de protection individuel.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. |
|---------------------------|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | |
|---|---|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|---|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. |
|-----------------------|--|

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|--|--|
| Mesures d'ordre technique | : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. |
| Conseils pour une manipulation sans danger | : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version 1.1 FR / FR Date de révision: 26.03.2020 Date de dernière parution: 27.09.2019
 Date de la première version publiée: 27.09.2019

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
 Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Allemagne).

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
quartz (SiO ₂) (fraction ≤ 10 µm)	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains
 Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,3 mm

Directive : DIN EN 374

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

Indice de protection : Classe 6

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,1 mm

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.
Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide visqueux

Couleur : blanc

Odeur : légère

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1	FR / FR	26.03.2020
		Date de la première version publiée: 27.09.2019

pH	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 200 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,22 g/cm ³ (23 °C, 1.013 hPa)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Température d'inflammation	:	465 °C
Température de décomposition	:	> 200 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	25.000 mPa.s (23 °C)
Viscosité, cinématique	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1 FR / FR	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
: Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1 FR / FR	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

Composants:

quartz (SiO₂) (fraction ≤ 10 µm):

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1 FR / FR	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1 FR / FR	26.03.2020	Date de la première version publiée: 27.09.2019

Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC -Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par che-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 27.09.2019
1.1	FR / FR	26.03.2020
		Date de la première version publiée: 27.09.2019

min de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États -Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**Désignation commerciale :** CAOUTCHOUC AUX SILICONES – COMPOSANT A**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Résine silicone**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax. 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

Centre Régional Antipoison et de Toxicovigilance de LYON

Permanence médicale téléphonique : **04.72.11.69.11****2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange.****Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE :** Néant**Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Ce produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à la méthode de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE » dans sa dernière version.

Eléments d'étiquetage**Etiquetage selon les directives CEE :**

Observer les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage suivant les directives de la Communauté Européenne/GefStoffV.

Phrases de sécurité (S) :

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25 Eviter le contact avec les yeux et la peau.

S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB :****PBT :** non applicable**vPvB :** non applicable**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique du produit : Mélanges****Description :** Résine silicone.

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 68909-20-6	Dioxyde de silicium, hautement dispersé, amorphe, hydrophobe	R66	10-25 %
EINECS : 272-697-1			

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.**4. PREMIERS SECOURS****Description des premiers secours****Recommandations générales :**

Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

Consulter un médecin en cas de douleurs.

En cas d'inhalation :

Apport d'air frais ; consulter un médecin en cas de douleurs.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer sous l'eau courante, paupières écartées, pendant plusieurs minutes et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information significative complémentaire disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information significative complémentaire disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : En cas d'explosion et/ou d'incendie, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection complet.

Autres recommandations :

Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.

Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Risque important de glissade du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Porter un équipement de protection.

Eloigner les personnes non équipées de protection.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Assurer une ventilation suffisante.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Éliminer le produit recueilli conformément à la réglementation.

Références à d'autres sections :

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.

Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker le récipient bien fermé, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -
Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune information significative complémentaire disponible.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail :	
68909-20-6 Dioxyde de silicium, hautement dispersé, amorphe, hydrophobe	
MAK (Allemagne)	Valeur à court terme : 3 mg/m ³ Valeur à long terme : 10 mg/m ³

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.

Se laver soigneusement la peau avant les pauses et en fin de travail.

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Protection respiratoire :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Utiliser une protection respiratoire en cas de formation de vapeurs/poussière/aérosols.

En cas de faible exposition ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains :

Protection prophylactique cutanée recommandée par l'utilisation de moyens de protection de la peau.

- **Matériau des gants :** -

- **Temps de pénétration du matériau des gants :** -

Protection des yeux :



Lunettes de protection avec coques latérales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Informations générales :	
Aspect :	
Forme :	pâteux
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Changement d'état :	
Point/intervalle d'ébullition :	> 100°C
Point d'éclair :	> 100°C
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Densité à 20°C :	1,2 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	pas ou peu miscible
Viscosité cinématique à 25°C :	20000 cSt
Autres informations :	Aucune information significative complémentaire disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE**Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition thermique.

Possibilités de réactions dangereuses :

Réactions avec les agents oxydants.

Conditions à éviter : Aucune information significative complémentaire disponible.

Matières incompatibles : Aucune information significative complémentaire disponible.

Produits de décomposition dangereux :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Dégagement possible de faibles quantités de formaldéhyde.

Gaz nitreux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :****Irritation primaire :**

Sur la peau : En général le produit n'est pas irritant pour la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**Toxicité :**

Toxicité aquatique : Aucune information significative complémentaire disponible.

Persistance et dégradabilité : Aucune information significative complémentaire disponible.

Comportement dans les compartiments environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information significative complémentaire disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune information significative complémentaire disponible.

Indications écologiques complémentaires :**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux : 1 (propre classification) : peu polluant

Ne pas laisser pénétrer le produit, non dilué ou en grande quantité, dans la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

Autres effets néfastes : Aucune information significative complémentaire disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Méthode de traitement des déchets**

Recommandation : Elimination conformément à la réglementation.

Catalogue Européen des Déchets :

07 02 08	Autres résidus de réaction et de distillation.
----------	--

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément aux réglementations.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Néant

Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant
Danger pour l'environnement : Polluant marin :	Non
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC Code	Non applicable
Transport / Informations complémentaires :	Ne représente pas une marchandise dangereuse selon les réglementations ci-dessus. Protéger contre l'humidité de l'air et l'eau.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Dispositions nationales :

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

Classe de pollution des eaux : WGK 1 (propre classification) : peu polluant.

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des mentions de danger et des phrases de risques pertinentes :

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 3, 6, 8, 9, 11, 12 et 14.

Abréviations et acronymes :

GefStoffV :	Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)
PBT :	Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)
bPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)
CAS :	Chemical Abstracts Service (Banque de données de Chemical Abstracts Service)
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)
MAK :	Maximale Arbeitsplatzkonzentration (Concentration maximale au poste de travail, Allemagne)
ADR :	European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
ADN :	European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de Navigation intérieures)
IMDG :	International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses)
IATA :	International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)
WGK :	Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.

